Aide-mémoire – Cotisant·es Rand

Voici quelques remarques courantes de la part des cotisant·es Rand et des réponses que vous pouvez utiliser lorsque vous travaillez à la réduction du nombre de cotisant·es Rand au sein de votre organisme constituant.

Vous pouvez entamer la conversation par : Bien que des cotisations syndicales sont prélevées sur votre salaire, notre récente liste de membres indique que vous n'avez pas encore signé de carte de membre de l'IPFPC. Pour devenir membre et demander une carte de membre, rendez-vous sur https://pipsc.ca/fr/outils-des-membres/demande-adhesion.

Pour plus d'informations sur les avantages offerts aux membres, veuillez consulter le site pipsc.ca/fr. Consultez la page Facebook Ontario Region PIPSC – IPFPC Région de l'Ontario.

Nous disposons de toutes les protections nécessaires, quel est donc le rôle du syndicat?

En matière de protection des travailleur·ses, le rôle du syndicat est important. Bien qu'il existe de nombreuses lois concernant les droits des travailleur·ses, il y a toujours des litiges. Le syndicat fournit une représentation et des ressources pour défendre vos droits. En tant que travailleur·ses syndiqués, vous avez accès au processus de négociation des salaires et autres droits. En moyenne, les employé·es syndiqués gagnent un meilleur salaire que les employé·es non syndiqués.

Les syndicats m'ont laissé tomber!

Nous vous présentons nos excuses pour l'expérience que vous avez vécue. L'IPFPC vise à offrir une expérience positive à l'ensemble de ses membres en leur proposant des services de représentation de premier ordre, un personnel compétent et accessible, des ressources en ligne complètes et des offres intéressantes dans le cadre de notre programme ServicePlus.

Les syndicats et les représentant·es syndicaux ne sont là que pour leur pouvoir et leurs gains personnels!

Soyons honnêtes, il y aura toujours des gens qui feront passer leurs intérêts personnels avant ceux des autres. Cependant, pensez à toutes les fois où vous êtes allé faire des courses, manger au restaurant ou assister à un événement. Dans 99 % des cas, vous avez eu de bonnes interactions avec des employé·es motivés et travaillants. Il en va de même pour l'IPFPC. La grande majorité le fait pour VOUS, car nous sommes vraiment bien mieux ensemble!

Que fait l'IPFPC pour vous?

- Négociation collective
- Représentation de l'employé·e
- Notre voix au Parlement
- Salaire et avantages compétitifs
- Amélioration des congés (maladie, famille, survivant·es de violence familiale)
- Pensions
- Et bien plus encore

Ces dispositions ne nous ont pas été données, elles ont été négociées pour le bien de l'ensemble de nos membres. C'est ainsi que les syndicats fonctionnent réellement.

Pourquoi pas? Vous payez de toute façon.

Pourquoi ne pas signer la carte de membre de l'IPFPC? En signant la carte de membre, vous obtiendrez encore plus d'avantages que la simple représentation syndicale. Les deux principaux avantages sont les suivants :

- Vous aurez le droit de voter sur les affaires syndicales telles que l'élection des représentant·es syndicaux, les questions de négociation et la ratification de votre convention collective.

- ServicePlus – Un programme d’avantages qui permet aux membres de bénéficier de tarifs préférentiels, de réductions et d’économies sur divers produits et services. Par exemple : des tarifs réduits sur l’assurance habitation et automobile, l’assurance vie, VIA Rail, WestJet, Marriot, Park'N Fly, Marks Work Warehouse, Budget Car Rentals et bien d’autres encore.